



Circularité du plastique : au-delà du battage médiatique

mai 2023

Les références à « l'économie circulaire du plastique » et à la « circularité du plastique » se multiplient dans le contexte des négociations pour un traité sur les plastiques. Cette note aborde les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la circularité ? Équivaut-elle au recyclage?
- La circularité est-elle toujours bonne pour l'environnement ?
- À qui profite le commerce de déchets plastiques dans le cadre de la « circularité mondiale du plastique » ? Au détriment de qui a-t-il lieu ?
- Quels sont les enjeux du recyclage du plastique et quel est son avenir ?
- Quelles garanties pour les droits des travailleurs qui collectent et recyclent les déchets plastiques?

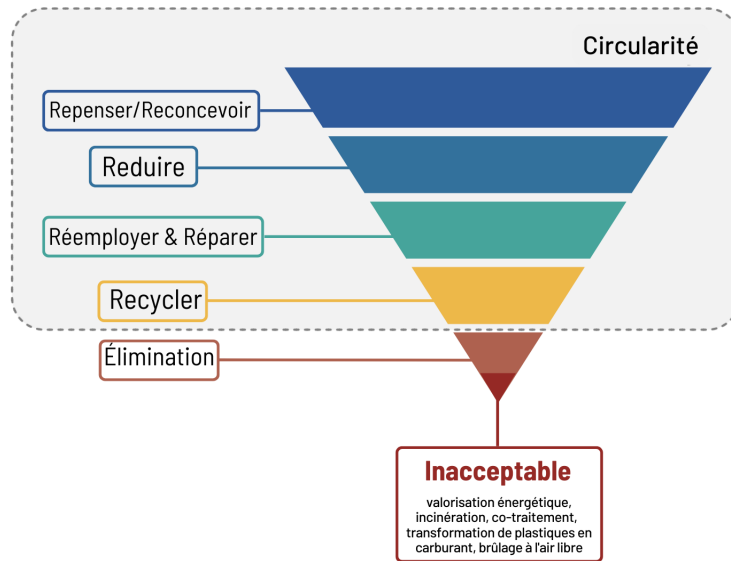
La réduction, la réparation, le réemploi et le vrai recyclage constituent la circularité

Dans nos économies, la mise en cycle de ressources matérielles par la **réparation, le réemploi et le recyclage** existe depuis bien longtemps. Il y a une dizaine d'années, la [Fondation Ellen MacArthur et le cabinet de conseil McKinsey](#) ont rebaptisé ces pratiques anciennes « économie circulaire ».

La circularité et l'économie circulaire [excluent les procédés qui détruisent les matériaux](#), tels que la combustion des déchets plastiques, du brûlage à l'air libre à l'incinération sous toutes ses formes, dont la co-incinération en cimenterie ainsi que la pyrolyse du plastique en combustible.

Nombre de politiques sur l'économie circulaire se limitent au seul recyclage, **alors même que comparé à la réduction, au réemploi et à la réparation, le recyclage est le moyen le moins efficace de conserver les matériaux et de réaliser la circularité**. En effet, le recyclage génère plus d'émissions et a une efficacité matérielle moindre que le réemploi, la réparation et a fortiori de la réduction. L'absence de transparence quant aux substances chimiques permet un recyclage toxique qui génère des produits dangereux pour la santé. Celui-ci ne constitue pas un véritable recyclage et n'est pas réellement circulaire.

PYRAMIDE DES DÉCHETS



La circularité n'aide l'environnement que si et quand elle supplante la production de nouveau plastique

Aucun retraitement de matériaux n'est dépourvu d'impact. La collecte et le recyclage du plastique sont source d'émissions de carbone, de substances toxiques et de microplastiques et utilisent de l'énergie, de l'eau, des matériaux et des terres. De telles pressions sur l'environnement [ne peuvent être compensées que lorsque le recyclage évite directement la production primaire \(nouvelle, « vierge »\) de matières plastiques](#) – et non lorsqu'il nourrit une production croissante de plastique. À ce jour, **le recyclage du plastique n'a pas supplanté la production primaire de plastique de manière significative. L'industrie du plastique instrumentalise le recyclage à des fins de « greenwashing » d'une production de plastique à croissance exponentielle.**

Tant que les subventions publiques continueront d'assurer l'abondance et le prix artificiellement bas du plastique primaire, tant que la conception des produits et le choix de matériaux rendront le recyclage impossible ou trop coûteux en pratique, et tant que l'innocuité du plastique recyclé ne sera pas garantie, le recyclage du plastique ne pourra prétendre prendre la place de la production primaire.

Longtemps, l'économie circulaire a été évaluée principalement à l'aune du recyclage. Or, ce dernier est loin d'être à la hauteur, avec une circularité bien inférieure à celle atteinte avec le réemploi et la réparation. Comme le [préconise Roland Geyer](#), éminent expert en écologie industrielle, **la production primaire annuelle doit devenir l'indicateur principal de l'économie circulaire.**

La meilleure stratégie pour diminuer la production globale de matières premières est la réduction, suivie du réemploi et de la réparation. Se contenter de remplacer les plastiques fossiles à usage unique par des plastiques biosourcés à usage unique ou par des produits à usage unique dans d'autres matériaux ne permettra pas de boucler la boucle. L'éco-conception pour la circularité doit cibler le réemploi et la réparation, plutôt qu'un usage unique avant le recyclage.

Qui plus est, une économie réellement circulaire vise à réduire la production globale de matières premières, ainsi que les pertes de matériaux par combustion (par ex. conversion du plastique en combustible, valorisation thermique et co-incinération en cimenterie) ou la pollution de l'environnement. Les matériaux difficiles à réutiliser et recycler sans préjudice pour la santé ou l'environnement n'ont pas leur place dans une véritable économie circulaire.

La circularité n'est pas intrinsèquement bonne pour notre planète ni même un idéal vers lequel tendre à tout prix. En effet, le paradigme de l'économie circulaire est cantonné à l'usage des matériaux. Il ne tient compte ni de l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des sols, ni de l'intégrité des limites planétaires. Il ne peut, de fait, saisir l'impact des plastiques au long de leur cycle de vie. A contrario, la [sobriété](#) consiste en « un ensemble de mesures politiques et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau et en autres ressources naturelles, tout en veillant au bien-être de toutes et de tous à l'intérieur des limites planétaires ». **La sobriété est le principe systémique fondamental que le traité sur le plastique doit entériner.**

Enjeux du recyclage du plastique et avenir possible

Si le recyclage des déchets plastiques retarde leur élimination, il n'en réduit ni n'en prévient l'apparition.

Différer l'élimination des déchets plastiques présente certes des avantages réels à court terme en atténuant les dommages immédiats tels que les émissions toxiques et de carbone résultant de la combustion à l'air libre ou de l'incinération.

Or, ces avantages ne sont pas pour autant un gage de circularité pour le recyclage du plastique. La boucle du recyclage n'est « bouclée » que lorsqu'un produit ayant du contenu recyclé peut, une fois devenu un déchet, être de nouveau recyclé en un produit du même type – autrement dit, lorsque le contenu recyclé est en mesure d'effectuer plusieurs boucles à un même niveau de valeur dans l'économie.

Le recyclage des bouteilles en PET lui-même, pourtant figure de proue du recyclage du plastique, ne permet pas de boucler la boucle : les bouteilles en PET qui sont collectées et séparées pour être recyclées sont principalement transformées soit en fibre de polyester (avec un potentiel d'émission de microplastiques accru), soit en emballages PET thermoformés (barquettes, boîtes ou blisters). Ni les fibres de polyester ni les thermoformés en PET ne sont recyclés de manière significative. Par ailleurs, le recyclage du PET induit des pertes de matière importantes et l'ajout de matières plastiques primaires. En 2020, [seuls 10 % du plastique produit](#) avaient été recyclés. **Le véritable recyclage du plastique en circuit fermé relève encore bien souvent de la fiction.**

Le recyclage ajoute de surcroît une part d'incertitude quant à la présence de substances chimiques toxiques dans le plastique et à leurs répercussions sur la santé humaine. [Plus de 13 000 substances chimiques](#) sont associées aux plastiques, en tant que composants, additifs ou contaminants potentiels issus des processus de production, la plupart d'entre eux n'étant soumis à aucune évaluation d'innocuité, tandis que la transparence concernant les composés chimiques fait défaut. Le recyclage accroît le risque de mélange et de diffusion de ces substances chimiques. Difficile alors **de trouver des applications pour le plastique recyclé qui soient à la fois sans danger et suffisamment importantes en volume pour supplanter de manière significative la production primaire**, d'où le débat autour des objectifs de contenu recyclé dans les matériaux de contact alimentaires. Sans transparence pour les substances chimiques, une circularité sans risques toxiques est impossible.

Le fait est que recycler les plastiques a un coût – et que l’avenir durable du recyclage n’est peut-être pas dans le recyclage à grande échelle des plastiques à usage unique, mais plutôt dans **le recyclage ciblé et de haute qualité des plastiques essentiels** que l’on retrouve dans les véhicules électriques, les infrastructures d’énergie renouvelable et d’autres domaines de la transition climatique par exemple.

Le colonialisme des déchets au nom de la circularité mondiale du plastique

Les déchets plastiques sont bien souvent exportés par les pays du Nord sous couvert de recyclage et au nom de « **l’économie circulaire mondiale des plastiques** » ou de la « **la circularité mondiale des plastiques** ». Des principes également invoqués pour faire opposition aux limites imposées par la Convention de Bâle au commerce des déchets plastiques.

À qui profite vraiment « l’économie circulaire mondiale des plastiques » – et au détriment de qui a-t-elle lieu ? Nombre de cargaisons de déchets plastiques exportés [finissent en dépôts sauvages ou brûlés](#). Des données récentes attestent que même les envois de déchets plastiques qui parviennent aux centres de recyclage peuvent nuire aux pays importateurs.

En 2022, l’adoption par la Californie d’objectifs d’incorporation de matière recyclée plastique a incité des acteurs de l’industrie du recyclage aux États-Unis à ouvrir une nouvelle [unité de recyclage de PET thermoformé](#) de l’autre côté de la frontière, à Mexicali, au Mexique. Cette usines est destinée à recycler des déchets plastiques des États-Unis. Des groupes mexicains ont fustigé la pollution toxique qui en découle et [la pression exercée sur leurs rares ressources en eau](#) pour une structure qui ne contribuera en rien à résoudre le problème des déchets plastiques au Mexique. L’exportation des déchets plastiques depuis les États-Unis est facilitée par l’abus du Mexique de [l’article 11 de la Convention de Bâle](#) pour justifier une dérogation illégale aux normes régissant le commerce des déchets plastiques.

[Une étude de 2021](#) a également montré comment la Malaisie traite les déchets plastiques de l’UE au détriment de ses propres capacités à trier et recycler les siens, accentuant ainsi l’injustice environnementale de part et d’autre des fractures coloniales. De la même manière, l’afflux de déchets plastiques importés a pesé sur le marché du recyclage de déchets plastiques locaux, occasionnant des pertes économiques pour les récupérateurs de déchets et une baisse des taux de ramassage.

Le futur traité mondial sur les plastiques devra appuyer et non saper la Convention de Bâle, et soutenir le **principe de l’autosuffisance nationale, qui veut que chaque pays gère ses déchets à l’intérieur de ses frontières autant que possible, sans avoir recours aux exportations comme moyen d’externaliser les coûts et les dommages.**

Droits des travailleurs et transition juste

Le traité mondial sur le plastique doit garantir les **droits des travailleurs formels et informels** qui manipulent des déchets plastiques. Les récupérateurs de déchets informels et travailleurs en coopératives, en particulier, ont apporté et continuent d’apporter une **contribution phénoménale au ramassage et au tri des déchets**, en traitant quelque [60 % de tous les déchets plastiques collectés et recyclés dans le monde](#) et en réduisant la pollution par le plastique. Ces travailleurs ont en subi une longue histoire de marginalisation socio-économique ainsi qu’une exposition prolongée aux substances toxiques contenues dans les déchets plastiques et les fumées émanant des brûlages à l’air libre dans les décharges.

Le traité mondial sur le plastique doit reconnaître leur apport historique, protéger le droit des travailleurs à la sécurité au travail pendant les opérations de gestion des déchets, ainsi que leur droit à une transition juste lorsque des nouvelles réglementations internationales mettent en péril leurs moyens de subsistance.

Les **problèmes de santé au travail** doivent être appréhendés, en particulier dans les installations de traitement thermique, d'extrusion et de broyage : exposition aux microplastiques, aux métaux lourds, aux composés organiques volatiles et aux dioxines, au stress thermique et aux accidents. L'accès des travailleurs aux services de santé et aux autres prestations sociales doit être garanti, quel que soit leur statut professionnel ou migratoire. Le respect des normes internationales sur le travail des enfants doit être garanti.

Il est urgent de prévoir une **indemnisation appropriée** pour les services de ramassage et de tri des déchets assurés par des travailleurs de l'économie informelle. **Une transition juste** pour les travailleurs informels de la filière des déchets devrait inclure l'accès aux capitaux, aux infrastructures et à la formation en vue de favoriser l'entrepreneuriat ou l'emploi aux échelons supérieurs de la hiérarchie des déchets, avec des revenus revus à la hausse et moins de menaces à la santé au travail, et devrait être accompagnée d'une législation appropriée. La transition doit garantir une pleine intégration dans les systèmes qui viendront remplacer ou compléter le recyclage du plastique, y compris **les systèmes de réparation, de vrac et de réemploi**, notamment pour les biens durables de grande valeur. D'autres alternatives d'activités économiques sont par exemple la gestion des biodéchets ainsi que l'exploitation, l'entretien et la réparation d'infrastructures durables.

Remerciements

Cette note a été rédigée par Sirine Rached, avec des contributions de Neil Tangri, Ana Le Rocha, Alejandra Parra, Merrisa Naidoo, Arpita Bhagat (GAIA) et Enzo Favoino (Zero Waste Europe).

GAIA est un réseau mondial d'associations populaires et d'alliances nationales et régionales qui représentent plus de 1 000 organisations dans 92 pays. Nous envisageons un monde juste, zéro déchet, fondé sur le respect des limites écologiques et des droits communautaires, où les gens sont libérés du fardeau de la pollution toxique et où les ressources sont durablement conservées, non brûlées ou jetées. Nous mettons tout en œuvre pour susciter une réorientation mondiale vers une justice environnementale en renforçant les mouvements sociaux populaires qui proposent des solutions en matière de déchets et de pollution.